



19250 | SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Site Caby



Demande de Permis de Démolir

PD 0595272 0 00,5



PD 05952720 00,5

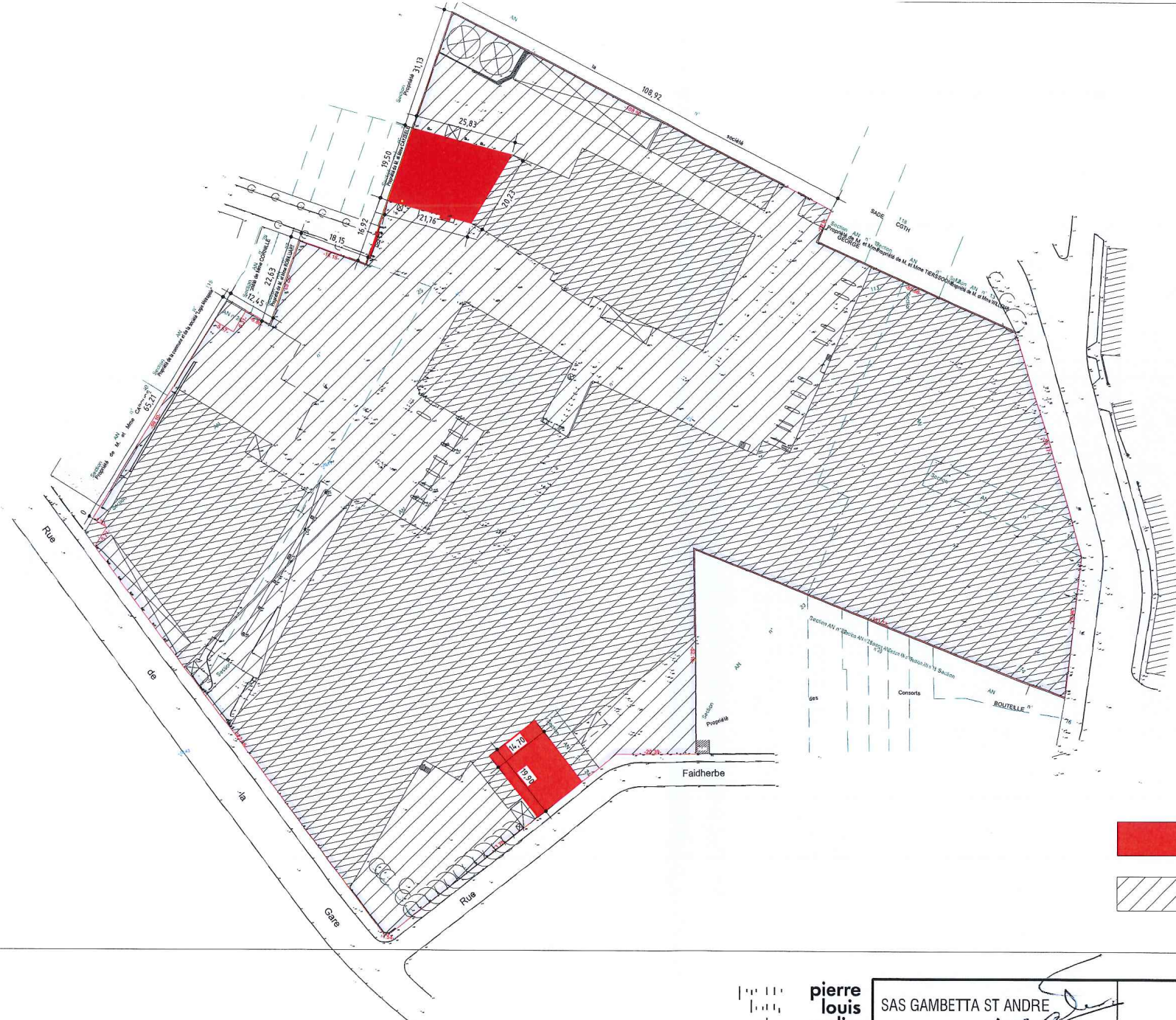
pierre louis carlier

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierreloiscarlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE
[Signature]
19250
SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
40, rue de la gare | 59350
Saint-André-Lez-Lille

Date		Echelle		N° plan	
06/02/2020		1 : 2000		PD01	

Plan de localisation



LEGENDE

- bâtiments conservés
- surface "nettoyée" des bâtiments et autres équipements

PD0595277 0 00.5

pierre louis carlier

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierrelouis-carlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE
19250
SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
40, rue de la gare | 59350
Saint-André-Lez-Lille

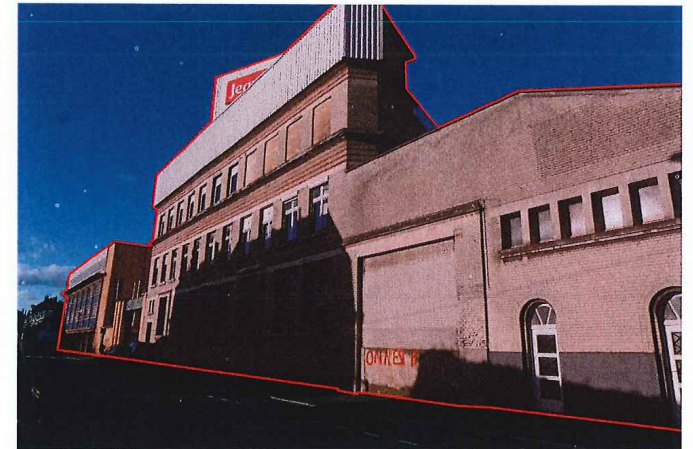
Plan de masse			
Date	Echelle	N° plan	
06/02/2020	1 : 1000	PD02	



PD05952720 00,5

pierre louis carlier
 18, rue Jean Moulin
 59000 LILLE
 T 03 20 74 00 74
 F 03 20 74 08 40
 agence@pierreloiscarlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE 19250 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE		Photographies		
40, rue de la gare 59350 Saint-André-Lez-Lille		Date 06/02/2020	Echelle	N° plan PD03.1



PD 05952720 00,5

**pierre
louis
carlier**

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierrelouis-carlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE

19250
SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

40, rue de la gare | 59350
Saint-André-Lez-Lille

Photographies

Date	06/02/2020	Echelle	N° plan
			PD03.2



PD9. Descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé

Dans le cadre de l'aménagement du site Caby, sur la commune de Saint-André-Lez-Lille, la SAS GAMBETTA ST ANDRE demande la permission de démolir un ensemble de bâtiments constituant l'ancienne usine de production et les bureaux de la société Caby.

Le site, dont l'accès principale se fait rue de la Gare, se trouve pour une petite partie, dans un périmètre de 500m autour du monument historique.

Il s'agit du Belvédère, datant de 1760, et classé Monument Historique en 1921 par le ministère des Beaux-Arts.

Etant à une distance relativement conséquente de ce monument, les travaux de démolition n'auront aucune incidence sur celui-ci. De plus, ils auront lieu par phases successives. L'intervention de démolition, préalable à la réalisation d'un projet global, ne portera donc pas atteinte au patrimoine protégé.

PD 595277 0 005

pierre louis carlier

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierreloiscarlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE		Périmètre Monuments Historiques	
19250 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE			
40, rue de la gare 59350 Saint-André-Lez-Lille		Date	Echelle
		06/02/2020	N° plan PD09.1

Note méthodologique de déconstruction

1) Organisation du chantier

Installations de chantier:

Les installations de chantier et dispositions permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité du personnel de l'entreprise de démolition, la sécurité du voisinage seront mis en place. La société retenue pour cette phase de démolition mettra en place un panneau d'information du chantier et un panneau d'affichage du permis de démolir.

Un plan d'organisation de chantier définissant les différentes phases de déconstruction et précisant les modalités d'organisation de chantier sera établi et définira les aires de stationnement, cantonnements, aires de stationnement des engins de chantier, aire de tri et de stockage des déchets. L'ensemble des documents réglementaires et nécessaire au bon fonctionnement du chantier sera mis à disposition au bureau de chantier. La base vie comportera un bungalow réunion, un réfectoire, des sanitaires, un vestiaire, une zone de stockage des matériaux, avec bennes pour tri des déchets.

Protection des ouvrages avoisinants:

Les accès au chantier seront matérialisés par une signalisation adéquate. Le chantier sera clôturé par une clôture périphérique et un portail fermé en journée et chaque soir pour éviter toute intrusion. Le site sera interdit au public. Le nettoyage du site se fera régulièrement afin d'éviter la dispersion des salissures. Les route d'accès, dans un rayon de 300m depuis la sortie du chantier, seront entretenues pendant toute la durée du chantier. Les déchets seront amenés et triés régulièrement vers les décharges prévues à cet effet.

2) Mise en œuvre des travaux

Curage et Démolition:

Le curage correspond à la première phase d'une opération de déconstruction après la dépollution du site. Il consiste à la dépose sélective de tous les matériaux, produits et équipements du second œuvre avant abattage des structures et tri au sol. Durant cette phase, une recherche de la valorisation des déchets est réalisée, suivant différentes filières.

L'opération de déconstruction du bâtiment commence suite à la phase de curage. L'abattage des structures et infrastructures sera réalisé de manière à générer le moins de nuisances possible pour les riverains et utilisateurs (ex: pulvérisation de micro gouttes d'eau par temps sec pour éviter la propagation de poussière).

3) Purge et terrassements

Une fois les opérations de déconstruction terminées, les déchets seront évacués du chantier via semi-remorques ou bennes sur bras ampiroll. Il faudra alors purger les sols à l'aide de pelles hydrauliques munies de godets de terrassement et/ou de dent de cécrochage afin de retirer les éventuelles fondations.

L'étape de remblaiement permettra la remise en état des surfaces, en employant des matériaux inertes. Le terrain sera remblayé jusqu'au niveau souhaité puis nivelé à la pelle hydraulique ou à l'aide d'une lame guidée laser. Les travaux spécifiques de remblaiement du site seront réalisés conformément aux règles en vigueur (GTR, Guide du SETRA, ...)

4) Désamiantage

L'entreprise réalisant les travaux devra être titulaire des qualifications Qualibat et Global 1552. Un pré-curage avant désamiantage sera prévu pour libérer les zones à décontaminer. En phase de préparation, l'entreprise réalisera un plan de retrait avant envoi réglementaire des déchets. Des mesures d'empoussièrement seront réalisées tout au long de l'opération.

5) Sécurité

L'ensemble du personnel de la société sera formé aux consignes et principes de sécurité en fonction de leur poste de travail respectif.

L'ensemble des travaux spécifiques seront réalisés conformément aux règles en vigueur ou établies spécifiquement au chantier (plan de retrait, PPSPS, ...)

PD05952720005



**pierre
louis
carlier**

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierrelouis-carlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE		Note méthodologique de déconstruction	
19250 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE		Date	N° plan
40, rue de la gare 59350 Saint-André-Lez-Lille		06/02/2020	PD09.2

PERMIS DE DEMOLIR

PERMIS N°

PD 059527 20 00005

EN DATE DU :

2 7 0 8 2 0 2 0

BÉNÉFICIAIRE(S) :

SAS GAMBETTA SAINT ANDRÉ

NATURE DES TRAVAUX :

Démolition de l'usine «Jean Caby» l'ancienne chaufferie et les anciens abattoirs comportant le fronton «J.Caby & cie» seront conservés au 40 rue de la gare à Saint-André

ARCHITECTE / MAITRE D'OEUVRE :

PIERRE LOUIS CARLIER
18 rue Jean Moulin
59000 LILLE

SURFACE DU TERRAIN :

31 088 m²

SUPERFICIE À DÉMOLIR :

20 830 m²

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE) :

SAINT-ANDRÉ LEZ-LILLE - 89 rue du Général Leclerc

DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :

2 8 0 8 2 0 2 0

Reproduction conforme à l'article A 424-17 du code de l'urbanisme :

“Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R.600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme)”.